

NOM :

Votre RDV avec l'adjoint(e) est le :

A

DOSSIER DE DEMANDE de subvention



ANNEE 2020
Vie Associative

L'ASSEMBLEE GENERALE SERA PREVUE A LA SALLE POLYVALENTE HAUTE

L'association s'engage à en informer Mme le Maire et les Membres du Conseil municipal par courrier, au moins 30 jours avant sa tenue

Cadre réservé à l'administration	Attribution Fonctionnement N-1 :	€	Attribution Projet	N-1 :	€	
	Intitulé projet :		Montant demandé		€	
	Date du projet :		Montant alloué			
	Nombre d'adhérents		Bruaysien :		Extérieur :	
	Prévision Fonctionnement N1 :	€	Prévision Projet N1 :			€

1	
2	
3	
4	
5	VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION
6	• Le parcours de votre demande de subvention en 4 étapes
7	• Présentation de l'association
8	
9	ELEMENTS FINANCIERS 2020
10	
11	ELEMENTS FINANCIERS PREVISIONNELS POUR 2021
12	FICHE POUR LE R.I.B

La Ville de Bruay-sur-l'Escaut peut apporter un concours financier à une association lorsque son activité présente un intérêt communal. L'attribution d'une subvention n'est jamais automatique, ni tacite. L'octroi de la subvention est acté par la délibération du Conseil Municipal.

En conséquence, le démarrage du projet pour lequel la subvention est demandée avant, que le Conseil Municipal n'ait délibéré, se fait aux risques et périls du demandeur. En cas de refus de la subvention, la Ville de Bruay-sur - l'Escaut ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes financières liées au projet.

La demande doit impérativement être faite par le représentant légal

DATE BUTOIR LE 27 JANVIER 2021

« ! TOUT DOSSIER INCOMPLET OU PARVENU HORS DELAIS NE SERA PAS TRAITE »

Besoin d'aide pour remplir le formulaire ?

Contactez le 03.27.28.47.60 - Mme Cartigny - service des Sports - Vie Associative de 09h00 à 12h00

Pour le dépôt de la demande :

Le dossier sera déposé à l'accueil de l'Hôtel de Ville sous enveloppe à l'attention du :
Service des Sports et Vie Associative-Place des Farineau-59860 BRUAY-SUR-L'ESCAUT
(un récépissé de dépôt cacheté vous sera transmis par l'accueil)

pour transmettre vos documents complémentaires : (au format PDF si possible)
cartignykarine@bruaysurescaut.fr

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER

Seules peuvent obtenir une subvention les associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901.

En cas de 1^{ère} demande ou si modifications :

- Statuts en vigueur datés et signés
- Une copie de la déclaration en Préfecture
- Une copie de l'avis d'insertion au journal Officiel
- N° de SIRET

Rappel :

Pour recevoir une subvention vous devez obligatoirement disposer d'un **numéro SIRET** (ainsi que d'un N° de récépissé en sous-préfecture). Pour l'obtenir, vous devez en faire la demande par courrier à :

Insee Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Siège de Lille 130 avenue du Président J.F. Kennedy CS 70769
59034 Lille cedex

en joignant copie des statuts et copie de l'extrait paru au Journal Officiel. **Cette démarche est gratuite.**

► Dans tous les autres cas, liste des pièces à joindre au dossier :

- Le procès-verbal de la dernière A.G (bilans, grille tarifaire, modifications des instances...)**
- Le compte de résultat certifié conforme et signé du Président
- La fiche projet d'activité 2020 obligatoirement avec les factures
- Le budget prévisionnel 2021 - p 10
- La fiche prévisionnelle du projet d'activité 2021 obligatoirement avec les devis - p 11
- La composition du Conseil d'Administration
- RIB ou RIP au nom de l'Association (**à produire chaque année et à coller à la page N°12**)
- Copie du dernier relevé bancaire ou postale au 31/12/2020
- L'assurance responsabilité civile** souscrite, pour les locaux mis à disposition par la ville, et les **statuts**

Merci de compléter tous les champs qui vous concernent et de remplir obligatoirement les tableaux financiers se trouvant dans ce dossier (sauf les associations qui font appel à un expert comptable)

NB :

Rappel de la loi 12/04/2000 : Le bénéficiaire d'une subvention pour une dépense déterminée, doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L1611-4 du Code Général des collectivités territoriales, toute association ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des représentants de la collectivités qui l'a accordée. Ce contrôle pourra s'effectuer sur pièces et sur place.

Conformément au décret n°2001 du 26 juin 2001, toutes subventions confondues versée d'un montant égal ou supérieur à 23 000 euros par la collectivité, doit faire l'objet d'une convention spécifique établie entre l'association.

DEMANDE DE SUBVENTION

À retourner impérativement avant le 27 janvier 2021

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigne(é) Monsieur / Madame représentant(e)
légal(e) de l'association

Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents.

Certifie exactes les informations administratives du présent dossier.

M'engage à fournir à la Ville de Bruay-sur-l'Escaut tous les documents complémentaires qui lui paraîtront utiles.

M'engage à utiliser la subvention conformément à sa destination prévisionnelle.

Autorise la Ville de Bruay-sur-l'Escaut à utiliser et à diffuser toutes les données recensées dans ce dossier en respect du Règlement Général sur la Protection des Données (protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données).

Je sollicite

- Une subvention municipale pour le fonctionnement de l'association à hauteur de :**

	€
--	---
- Une subvention municipale complémentaire pour un projet d'activité à la hauteur de :**

	€
--	---

Demande de consentement pour l'utilisation des données personnelles à des fins de communication.

Acceptez-vous que la Ville utilise vos données personnelles afin de les publier sur son site internet de façon à référencer votre association et à des fins de communication (*présence de vos données personnelles dans le guide des associations ou encore dans l'agenda des fêtes de la Ville*), pour vous informer ou vous inviter aux différents événements organisés par elle (forums, soirée...)?

- Oui, j'ai lu et j'accepte l'utilisation de mes données.
- Non, je refuse l'utilisation.

Fait à le

Nom du (de la) Président(e) :

Signature

Cachet de l'association

Ce dossier est nécessaire au traitement des demandes de subventions. Les informations personnelles qui y sont portées feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de Madame le Maire. Elles seront conservées pour toute la durée légale de conservation des pièces comptables. Elles ne seront fournies à des tiers que sur demande expresse et conformément aux règles fixées par la Commission d'Accès aux Documents Administratifs. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en écrivant à Madame Le Maire, Hôtel de Ville - Place des Farineau, 59860 Bruay-sur-l'Escaut.

LE PARCOURS DE VOTRE DEMANDE EN 4 ÉTAPES

1

Dépôt de la demande de subvention par l'association

Il appartient à l'association de déposer dans les délais prévus, une demande via le présent dossier dûment complété à retourner soit par mail, soit à l'accueil (*coordonnées précisées en page 2*). *Si certaines fiches ne concernent pas votre association, mettre la mention « sans objet ».*

2

Enregistrement et instruction de la demande de subvention

La Ville accuse réception de toute demande de subvention et contrôle la recevabilité des dossiers. La demande est instruite par les service des Sports et Vie Associative.

Il est également à noter qu'aucune demande de subvention complémentaire ne pourra être traitée dans le courant de l'année. L'association prévoyant de faire face à une demande exceptionnelle devra le signaler par une demande motivée dans la fiche projet du dossier.

3

Décision

La décision revient au Conseil Municipal au moment du vote du Budget.

Seuls les **dossiers complets** pourront être examinés.

Un courrier sera adressé à l'Association à l'issue de la procédure

4

Versement de la subvention

La Ville procède à la vérification de toutes les composantes du dossier, pièces à joindre impérativement, justificatifs, ...

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association si éronée dans le dossier (conformément aux statuts en vigueur) :

.....

Date et numéro d'enregistrement de la déclaration en préfecture :

.....

Date de la publication au Journal Officiel :

Adresse du siège social :

.....

Site internet ou Bog :

► **Composition du bureau et du conseil d'administration :
(écrire lisiblement SVP)**

Président(e) Nom et Prénom	_____
Adresse	_____
Téléphone	_____
Adresse @	_____

Secrétaire : Nom et Prénom	_____
Adresse	_____
Téléphone	_____
Adresse @	_____

Trésorier(e) : Nom et Prénom	_____
Téléphone	_____
Adresse @	_____

Toute modification statutaire intervenue dans le courant de l'année civile (changement de dirigeants, d'objet, du siège social, ...) doit faire l'objet d'une déclaration en sous-préfecture au plus tard trois mois après la tenue de l'assemblée générale qui l'a adoptée. Dans ce cas, joindre la copie des documents faisant état de ces changements.

► **Montant de la cotisation pour chaque catégorie d'adhérents :**

Catégories	BRUAYSIEN	EXTERIEUR
	<i>Montant par adhérent</i>	<i>Montant par adhérent</i>
Moins de 18 ans		
Entre 18 et 64 ans		
Plus de 64 ans		
Une dégressivité des tarifs est-elle appliquée ? si oui de quelle manière ?		

► **Adhérents année en cours :**

Nombre d'adhérents ou bénéficiaires (à la date de la demande)		
	BRUAYSIEN	EXTERIEUR
Total licenciés		
Dont moins de 18 ans		
Dont entre 18 et 64 ans		
Dont plus de 64 ans		

dont

FEMME	HOMME

Nombre de salariés (le cas échéant) :

Nombre de bénévoles :

► **Vos activités 2020 :** *(prise en compte des annulations suite au COVID19)*

Votre association a-t-elle participé à une ou plusieurs animations organisées par la Ville (commémorations, marché de Noël...)?

DATE	MANIFESTATION

► **Autres avantages accordés par la Ville de Bruay-sur-l'Escaut :**

En 2020, l'association a-t-elle bénéficié pour ses activités d'aides en nature de la Ville ?

Mise à disposition de : Locaux Oui Non

Mise à disposition de : Electricité, gaz, téléphone Oui Non

Dans le cas où l'exercice/saison du club est différent(e) de l'année civile, il vous appartient de préciser :

La date de début :		Et date de fin :	
DEPENSES	Montant en euros (2)	RECETTES	Montant en euros (2)
60-ACHATS		70-VENTES de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats de marchandises		Ventes de marchandises	
Eau, électricité, gaz		Prestations de services	
Equipement et fournitures		Adhésions	
Fournitures administratives		Participations des usagers	
Loto		Loto	
		Repas	
61-SERVICES EXTERIEURS		Marché de Noël	
Frais de locations immobilières		Brocante	
Frais d'entretien et de réparation		74-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
Primes d'assurances		Etat	
Formation		Région	
Documentation		Département	
Autres (préciser)			
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS		Ville de BRUAY subvention de fonctionnement	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Ville de BRUAY subvention de projet	
Cotisations			
Publicités, publications Cotisations			
Missions, réceptions			
Frais de Déplacements, transport, stages			
Frais postaux, et de télécommunications			
Services bancaires, autres			
63-IMPOT ET TAXES			
Impôts et taxes		Organismes sociaux	
Autres imôts et taxes		Autres (préciser)	
64-CHARGES DE PERSONNEL			
Rémunérations des personnels (salaires brutes)			
Charges sociales			
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Redevances, droits d'auteur, SACEM, mutation		Cotisations, dons, sponsors	
66-CHARGES FINANCIÈRES (agios, intérêts des emprunts...)		76-PRODUITS FINANCIERS intérêt sur livrets	
67-CHARGES exceptionnelles		77- PRODUITS exceptionnelles	
TOTAL Dépenses		TOTAL Recettes	

(2) ne pas indiquer les centimes d'euros

A REMPLIR UNIQUEMENT

Si vous avez **réalisé** un projet dans l'année. ► **TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT LES FACTURES**

Nom de l'action ou manifestation :

Montant de la subvention octroyée par la ville :

Merci d'indiquer toutes les dépenses du projet réalisé :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

BUDGET DE L'ASSOCIATION 2020

Les informations ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées

Montant de la trésorerie en € au 31/12/2020 (mettre une copie du(es) compte(s) courant(s), compte(s) d'épargne, compte(s) livret(s)...)

Fin d'exercice, de saison ou d'année ► le : / / montant de €

La date de début :		Et date de fin :	
DEPENSES	Montant en euros (2)	RECETTES	Montant en euros (2)
60-ACHATS		70-VENTES de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats de marchandises		Ventes de marchandises	
Eau, électricité, gaz		Prestations de services	
Equipement et fournitures		Adhésions	
Fournitures administratives		Participations des usagers	
Loto		Loto	
		Repas	
61-SERVICES EXTERIEURS		Marché de Noël	
Frais de locations immobilières		Brocante	
Frais d'entretien et de réparation		74-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
Primes d'assurances		Etat	
Formation		Région	
Documentation		Département	
Autres (préciser)			
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS		Ville de BRUAY subvention de fonctionnement	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Ville de BRUAY subvention de projet	
Cotisations			
Publicités, publications Cotisations			
Missions, réceptions			
Frais de Déplacements, transport, stages			
Frais postaux, et de télécommunications			
Services bancaires, autres			
63-IMPOT ET TAXES			
Impôts et taxes		Organismes sociaux	
Autres imôts et taxes		Autres (préciser)	
64-CHARGES DE PERSONNEL			
Rémunérations des personnels (salaires brutes)			
Charges sociales			
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Redevances, droits d'auteur, SACEM, mutation		Cotisations, dons, sponsors	
66-CHARGES FINANCIÈRES (agios, intérêts des emprunts...)		76-PRODUITS FINANCIERS intérêt sur livrets	
67-CHARGES exceptionnelles		77- PRODUITS exceptionnelles	
TOTAL Dépenses		TOTAL Recettes	

(2) ne pas indiquer les centimes d'euros et les dépenses doivent être égales aux recettes

VOS PROJETS :

Merci d'indiquer les projets de l'association, justifiant la demande de subvention en précisant les montants, en détaillant l'utilisation des fonds qui vous seraient éventuellement accordés.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fiche prévisionnelle de votre « projet d'activité 2021 »

A REMPLIR UNIQUEMENT

Si vous prévoyez un projet spécifique. ►► TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT DES DEVIS

Son objet et son financement doivent être clairement identifiables, et sa nature exceptionnelle et ponctuelle.

Montant sollicité :

Nom de l'action ou de la manifestation :

Achat de matériel :

Présentation du projet, date(s) de(s) manifestation(s) et son financement (nombre approximatif de personnes bénéficiaires, quel est le lieu(x) de réalisation de l'action ? :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cet événement a-t-il déjà été réalisé auparavant ?.. Oui.. Non

COLLER ICI VOTRE R.I.B ORIGINAL RECENT



DOSSIER

VIE ASSOCIATIVE

www.bruaysurescaut.fr